

## amende majeure sans réception de l'amende originale

Par **Gertrude\_1930**, le 10/05/2019 à 12:10

bonjour,

mon fils de 21 ans qui se déplace en scooter sur Paris, est très souvent verbalisé : il paie dès qu'il reçoit une amende afin qu'elle ne soit pas majorée, car cette expérience douloureuse, il l'a bien intégrée, et malgré cela il reçoit presque tous les ans au printemps des amendes majorées

les deux dernières en date d'une double infractions qu'il aurait commises en 10 juin 2018 et le cout de 2x 375 euros lui est demandé ; il dit qu'il n'a jamais reçu le premier envoi de ces amendes qui devaient j'imagine être de 135 euros ...

que peut on faire? peut on contester? demander la première version de ces amendes qq part? et leur objet précis?

merci pour votre réponse

gertrude